

## Table ronde des gestionnaires Façades Manche Mer du Nord et Atlantique

7, 8 et 9 juin 2017

Village Beauséjour  
Parc Beauséjour, Le Conquet

### Compte-rendu

Cette troisième table ronde commune Atlantique-Manche mer du Nord s'est déroulée au Conquet, où nous étions accueillis par le PARC MARIN D'IROISE qui fête ses 10 ans cette année.

Le village Beauséjour au Conquet a permis d'accueillir près de 100 personnes sur 4 demi-journées : chargés de mission Natura 2000, conservateurs et chargés de mission de réserves naturelles, du PNR Golfe du Morbihan, chargés de mission des sites du Conservatoire du Littoral, chargés de mission des DREAL Bretagne, Nouvelle-Aquitaine et Normandie, chargés de mission des DIRM NAMO et SA, des PNM Iroise, Estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis, Bassin d'Arcachon, personnels de l'AFB (chargés de mission, chefs d'antenne, Géomaticiens, assistantes administratives, cheffe du département milieu marin, directeur régional adjoint Nouvelle-Aquitaine, animatrice du forum des gestionnaires AMP, chargée de mission centre de ressource), chercheurs et doctorants(LIENs).

Les conditions météorologiques prévues pour la matinée du jeudi 8 juin nous ont obligés à remplacer les sorties de terrain par la visite du centre Océanopolis guidée par les agents du PNMI. L'après midi a été consacrée cette année par une revue d'actualité des différentes AMP représentées. Cette première expérience fut largement appréciée par l'ensemble des participants, car elle a permis de découvrir les différents sujets traités dans nos AMP et ainsi d'encourager les échanges et discussions. Ce zapping des AMP est donc amené à figurer désormais en première partie de nos futures rencontres !

Ce compte-rendu résume l'essentiel des messages qui ont été portés par les différents intervenants et indique sous forme synthétique la teneur des questions que ces présentations ont suscitées. Les diaporamas sont disponibles sur :



et



[http://www.maia-network.org/accueil/les\\_documents](http://www.maia-network.org/accueil/les_documents)

[http://www.panache.eu.com/accueil\\_panache/productions/documents](http://www.panache.eu.com/accueil_panache/productions/documents)

### Mercredi 7 juin 2017

Anne SOUQUIERE, responsable du département milieu marin – Direction appui aux politiques publiques – de l'AFB, a présenté la nouvelle Agence française pour la biodiversité. Lancée depuis janvier 2017, elle compte aujourd'hui 1300 agents dont une majorité sur le terrain.

Présentation :

- [2017 TR Atl-MMN presentation-AFB.pdf](#) ; Contact: [anne.souquiere@afbiodiversite.fr](mailto:anne.souquiere@afbiodiversite.fr)

### Life intégré habitats : suite aux travaux de l'année, le projet MarHa a été déposé (Benjamin PONGE)

AFB candidate pour un Life intégré Nature sur la programmation 2014-2020. Ce projet est dit 'intégré', car il doit participer conjointement avec d'autres politiques publiques à l'atteinte des objectifs « nature ». Il n'y aura probablement qu'un projet « nature » proposé par le ministère français pour cette programmation. La réponse au dépôt de ce projet est attendue pour septembre 2017 et s'il est accepté le démarrage est prévu dès novembre 2017.

Questions :

- *Y a-t-il une évaluation du Life prévue dans le cadre du projet ?*
  - ⇒ *Les actions d'évaluation sont obligatoires ; elles sont classées en D : état des habitats, impacts socio-économiques des actions du projet, renforcement des capacités (formation, apports méthodologiques, ...)*
- *Quel va être le fonctionnement lors des appels à projets ?*
  - ⇒ *Cela dépendra des actions et des volumes et sera probablement géré au niveau national ou plus local (par SRM). Pour l'instant seuls des critères ont été définis, mais pas l'organisation.*
- *La contrepartie nationale est surtout fournie par l'AE Rhône Méditerranée Corse ; est ce que les actions seront fléchées essentiellement sur cette SRM ou y'aura-t'il une répartition nationale? Dans le même ordre d'idée, L'AFB apporte une grosse part, ces financements ne concerneront-ils que les AMP dont l'AFB est gestionnaire ?*
  - ⇒ *Les fonds de l'AE Rhône Méditerranée Corse sont des fonds dits complémentaires, c'est-à-dire qu'ils sont dans le life intégré, mais hors financements life, donc on n'a pas à flécher les actions financées par ces fonds complémentaires, elles le sont par ailleurs. Les actions propres au projet arrivent en complément de ces actions intégrées. Cela démontre que le LIFE n'est pas seul à amener des fonds mais qu'il est intégré à un ensemble d'actions portées par d'autres politiques publiques.*

Présentation :

- [2017 TR Atl-MMN MarHa.pdf](#)

; contact : [benjamin.ponge@afbiodiversite.fr](mailto:benjamin.ponge@afbiodiversite.fr) \_ PS : Le projet a été validé et démarrera début 2018.

## Qualité de l'eau : impact du bassin versant sur la chaîne trophique en Baie de l'Aiguillon (Emmanuel JOYEUX)

Emmanuel Joyeux est conservateur de la RNN de la Baie de l'Aiguillon. Celle-ci est bénéficiaire associée d'un Life « Baie de l'Aiguillon » dont les objectifs sont : restauration et conservation d'habitats littoraux, meilleure compréhension des interactions baie/Marais poitevin et prise en compte des habitats littoraux dans la problématique d'adaptation aux effets du réchauffement climatique. Ce programme va permettre aux gestionnaires de RNN d'intégrer les politiques de qualité de l'eau. Il est opérationnel depuis janvier 2017 avec les premières acquisitions terrain qui vont se poursuivre jusqu'en 2018. Les premiers résultats montrent des différences assez fortes de fonctionnement entre les différents canaux.

### Question :

- Comment a-t-il été possible de contourner les règles du Life en ne proposant que des actions de connaissance ?
  - ⇒ Il y a eu une argumentation via les besoins de connaissance sur les variations de salinité et qualité de l'eau et leur importance dans la gestion, notamment de la fréquentation par les oiseaux.
  - ⇒ La gestion hydraulique du marais Poitevin a été déclarée déficiente, ce qui a été souligné par la CE.
- Qu'est ce qui a initié ce projet ? L'origine du projet vient-elle d'une suspicion de changement de milieu lié à la qualité de l'eau ?
  - ⇒ Oui, mais ce qui a réellement aidé à impulser ce projet est la crise mytilicole et non les inquiétudes vis-à-vis de certaines populations d'intérêt.
- Expérimentation sur les reculs de digue : vont-elles être engagées ?
  - ⇒ Oui ce sera mis en œuvre prochainement : on parle de recul de digues (sur les terrains du conservatoire) et non de dépollérisation (terme mal accepté par la population). Le vocabulaire est important pour le marais Poitevin (qui peut-être considéré comme un immense polder). Aussi on parle de recul de digue pour créer du pré-salé. Cela concerne une petite zone.

### Présentation :

[2017-ATL-MMN LIFEqualiteau-aiguillon.pdf](#); contact : [emmanuel.joyeux@oncs.gouv.fr](mailto:emmanuel.joyeux@oncs.gouv.fr)

## Historique de la mise en place d'une ZPR : ex de la RNCFS golfe du Morbihan, et du conservatoire du littoral normand en baie d'Orne (Jérôme CABELGUEN, Hervé NIEL)

La ZPR de la baie d'Orne est située dans la ZPS de l'estuaire de l'Orne. Elle est issue d'une mesure d'accompagnement de l'extension du port de Caen-Ouistreham porté par Ports Normands Associés pour accueillir les zones de maintenance du parc éolien de Courseulles. Le périmètre de la ZPR a été validé en COPIL Natura 2000 en février 2015, et l'arrêté préfectoral a été pris en novembre de la même année.

La ZPR de la baie de Sarzeau et de l'Anse de Tascon est située dans la réserve de chasse et de faune sauvage /ZPS du Golfe du Morbihan. Elle fait suite à un premier arrêté préfectoral datant de 2002 qui ne permettait pas de réprimer les infractions. Ainsi, un arrêté ministériel a été pris en octobre 2016, actant la création de 2 APB de 147 et 326 ha à l'intérieur desquelles la fréquentation est interdite du 1<sup>er</sup> octobre au 31 janvier.

### - Questions à Hervé NIEL au sujet de la ZPR en baie d'Orne:

- Quelle est la durée des financements garantis ?
  - ⇒ Le financement des bouées n'est pas lié à la mesure compensatoire : mais PNA s'est engagé sur le long terme pour entretenir le matériel.
- Pourquoi ne pas avoir mis en place un Arrêté de Protection du Biotope qui aurait été plus protecteur en terme législatif ?
  - ⇒ On est resté sur un arrêté pris par le Préfet terrestre. Le but était de bénéficier de la réserve de chasse existante en proposant une modification de périmètre et de gestion, ce qui facilitait la concertation avec les acteurs locaux.
- Le périmètre de la zone de protection sur le banc d'Arguin est mobile en fonction de l'évolution topographique. Comment cela a-t-il été envisagé pour la ZPR ?
  - ⇒ Le périmètre a été négocié lors du groupe de travail. L'arrêté prévoit la possibilité de renégocier ce tracé.
- Le projet étant lié à un projet EMR, de quelle manière le porteur de projet EMR a pris partie à la création de la ZPR ?
  - ⇒ Il n'y avait pas de garanties dès le départ. Mais le porteur de projet a participé à l'ensemble du processus de concertation. Ils étaient présents à l'ensemble des réunions. Ils assurent également le financement des actions pour lesquelles ils ont été fléchés.
- Y a-t-il des interdictions qui vont au-delà de celles des réserves de chasse ?
  - ⇒ Accostage et survol d'engins
- Il n'y a pas de définition réglementaire sur les ZPR dans la loi biodiversité, alors comment a-t-on pu l'appeler ZPR alors que ce n'est pas un statut juridique ?
  - ⇒ Les ZPR pourront être nommées « Zone de Protection Forte » conformément à la mesure 3 du Programme de mesure DCSMM (compléter le réseau d'AMP pour la mise en place de protections fortes sur les secteurs de biodiversité marine remarquable). Un cadrage national est en cours.

### - Questions à Jérôme CABELGUEN sur la ZPR de la baie de Sarzeau et de l'Anse de Tascon

- Cela ressemble à un décret de création de réserve : avez-vous été empêché d'aller plus loin en proposant la création d'une RNN ?
  - ⇒ La Réserve Naturel de Chasse et de Faune Sauvage était imaginée comme une Réserve Naturelle Nationale en 2008... Le contexte local fait que la création d'une RNN n'a pas pu être réalisée et cela paraît difficile aujourd'hui. L'outil RNN peut certes s'accorder avec des actions réglementées mais ce sont des outils lourds à mettre en place (réalisation d'un plan de gestion, recrutement d'une équipe dédiée).
- La circulation maritime peut-elle être réglementée dans le cadre d'un APPB ?
  - ⇒ Non cette question est du ressort des préfets maritimes. Or c'est le Préfet de département qui signe l'APPB. Dans le cas des ZPR du golfe du Morbihan, les deux démarches (APPB et réglementation de la circulation maritime) ont été menées de manière parallèle.

### Présentations :

[2017-TR-ATL-MMN ZPR Banc des oiseaux.pdf](#); contact : [h.niel@conservatoire-du-littoral.fr](mailto:h.niel@conservatoire-du-littoral.fr)

[2017-TR-ATL-MMN ZPR golfe morbihan.pdf](#); contact: [jerome.cabelquen@oncs.gouv.fr](mailto:jerome.cabelquen@oncs.gouv.fr)

## Financement des mesures de gestion :

### ○ Mesures de gestion : qui finance quoi ? (Laure DUPECHAUD)

Un travail préalable d'inventaire et de classement des mesures de gestion figurant dans les Docob a été réalisé pour en connaître le panel et la nature. Puis nous avons mené des rencontres avec les financeurs AE, AFB, DREAL (contrats N2000), DIRM (PAMM), conseils régionaux quant à leurs fonds propres et aux fonds européens dont ils sont gestionnaires. Le tableau récapitulatif des financeurs potentiels sur les différentes mesures ne pourra être fourni en l'état, nous réfléchissons au meilleur moyen de diffuser l'information ou au moins d'organiser les réseaux de financement.

#### Présentation :

[2017-TR-ATL-MMN\\_financements.pdf](#); contacts: [laure.dupechaud@afbiodiversite.fr](mailto:laure.dupechaud@afbiodiversite.fr); [morgane.remaud@afbiodiversite.fr](mailto:morgane.remaud@afbiodiversite.fr)

### ○ Appel à manifestation d'intérêt de l'AFB : présentation du projet (Sophie CAPLANE, Morgane REMAUD)

Les projets présentés devront concerner l'évitement ou la réduction d'impacts d'activités, ainsi que la restauration de milieux. Ils peuvent être menés dans et hors du réseau d'AMP (avec justification des milieux concernés) par tout public sauf des personnes privées. Le retour d'expérience est un élément important également en vue d'une capitalisation. L'enveloppe est de 250 000 euros pour les 2 façades sur 2 ans (max : 100 000 euros par projet, minimum 20% d'autofinancement). Les critères de sélection sont présentés dans le diaporama.

#### Présentation :

[2017-TR-ATL-MMN\\_AMI.pdf](#); contacts: [sophie.caplane@afbiodiversite.fr](mailto:sophie.caplane@afbiodiversite.fr); [morgane.remaud@afbiodiversite.fr](mailto:morgane.remaud@afbiodiversite.fr)

### ○ FEAMP : Rappel sur les mesures 'intéressantes' et retour d'expérience AFB-CRPMEM (Hugues CASABONNET, Antonin HUBERT)

#### Niveau national

- Art 39 : innovation liée à la conservation des ressources biologiques de la mer : Amélioration des techniques des engins de pêche pour limiter les impacts (appel à projets annuel) – jusqu'à 80% - conception technique et innovation
- Art 40 : protection et restauration de la biodiversité : ZFH, ARP, prise en compte des activités de pêches dans les AMP, éco-sensibilisation des pêcheurs (appel à projets annuel ; au dernier trimestre 2017) - jusqu'à 80%
- Art 28 : partenariat scientifiques/pêcheurs – Les gestionnaires sont uniquement partenaires
- Art 80 : politique maritime intégrée. Mesure ouverte au fil de l'eau ; financement gestion des AMP et notamment contrats marins et élaboration des Docob ZPS, amélioration des connaissances et état du milieu marin (précisions sur les projets prioritaires restent à fournir par le ministère)  
*Rq de Michel LEDARD - DREAL BZH) Les outils informatiques d'instruction n'étant pas encore disponibles, il n'y a pour le moment pas d'attribution comme sur les contrats marins.*
- Art 77 : collecte de données « pêches et aquaculture

#### Niveau régional

- Art 38 : limitation de l'incidence de la pêche sur l'environnement- équipement individuel des navires de pêches (professionnels ou organisations)
- Art 30 : diversification et nouvelle forme de revenus des professionnels
- Art 62, 63 et 64 : développement local mené par les acteurs locaux : ancrage territorial de la pêche et l'aquaculture. Groupe GALPA

Dossiers déposés par l'AFB et comités régionaux des pêches au titre de l'article 40 : façade ATL ET MMN

Points d'alerte : prévoir une phase longue de projet plutôt que demander une rallonge de temps. Les opérations du projet peuvent être commencées mais pas terminées au dépôt du projet.

#### Questions portant sur le FEAMP :

- Les frais bancaires sont-ils pris en compte ?  
⇒ La DREAL ne sait pas.
- Montage financier : est-ce le porteur de projet principal qui perçoit les fonds ou chacun reçoit ?  
⇒ C'est le chef de file dans chaque dossier qui perçoit les fonds. Les schémas d'organisation des dossiers FEAMP varient selon les régions.
- Des problèmes d'outils de rapportage et de financement ont-ils été recensés pour l'article 80 comme pour le FEADER ?  
⇒ Oui, mais il faut déposer malgré tout, en sachant que le temps d'instruction risque d'être long.
- A-t-on une lisibilité sur les dépôts de dossier concernant l'Article 39 ?  
⇒ Non.

#### Présentation :

[2017-TR-ATL-MMN-FEAMP Rappel Retex.pdf](#); contacts: [hugues.casabonnet@afbiodiversite.fr](mailto:hugues.casabonnet@afbiodiversite.fr); [antonin.hubert@afbiodiversite.fr](mailto:antonin.hubert@afbiodiversite.fr)

## Pêche et N2000 : analyse risque pêche (Nolwenn HAMON, Sophie LECERF, Hugues CASABONNET, Antonin HUBERT)

- ✓ Premiers travaux (projet HARPEGE : Habitats Natura 2000, Analyses de Risques relatives à la Pêche professionnelle en Bretagne, et propositions de Gestion)
- ✓ Et le reste de la façade ? Quels projets en cours (Antonin CASABONNET, Antonin HUBERT – AFB)

#### Présentation :

[2017-TR-ATL-MMN\\_HARPEGE CRPMEM Bretagne AFB.pdf](#); contacts: [hugues.casabonnet@afbiodiversite.fr](mailto:hugues.casabonnet@afbiodiversite.fr); [antonin.hubert@afbiodiversite.fr](mailto:antonin.hubert@afbiodiversite.fr); [nhamon@bretagne-peches.org](mailto:nhamon@bretagne-peches.org); [slecerf@bretagne-peches.org](mailto:slecerf@bretagne-peches.org)

## DCSMM (Sophie BEAUVAIS, Aurélie BLANCK, Muriel CHEVRIER, Karine DEDIEU, Benjamin GUICHARD)

✓ **Point d'actualité sur les suivis mis et à mettre en œuvre**

✓ **Point d'actualité sur le nouveau cycle**

**Rappel de la stratégie et éléments de calendrier (Muriel CHEVRIER)**

Principes d'approche écosystémique pour l'élaboration de la DCSMM en cohérence avec les différentes politiques publiques (DHFF, DO, Directive Nitrates, PCP,...)

Natura 2000 et les mesures de protection spatiale sont un des leviers d'actions de la DCSMM

Finalité du bon état écologique (BEE) pour 11 descripteurs (objectifs invariants) :

- Évaluation de l'état de l'écosystème, des interactions avec les pressions et de l'évolution attendue (scénarios tendanciels), ainsi que l'Analyse Economique et Sociale (AES) => pour évaluer le niveau des pressions compatibles avec le Bon Etat Ecologique (BEE) (seuils à dire d'experts) ;
- Les Objectifs Environnementaux (OE) seront définis pour répondre aux niveaux de pression compatibles avec le BEE (maintien ou réduction à partir de l'écart entre l'état du milieu prévu et le BEE visé) ;
- Le Programme de mesure (PdM) doit contribuer à répondre à ces OE ;
- Le Plan de Surveillance (PdS) vise à répondre à l'évaluation de l'état du milieu et des pressions générées, ainsi qu'à l'évaluation de l'efficacité du PdM et de l'atteinte des OE.

Le cycle DCSMM est de 6 ans, pour répondre au caractère dynamique du milieu

En 2017, il est prévu de travailler sur :

- Révision du BEE (IFREMER et DEB)
- Révision de l'état du milieu (appui DEB, retours attendus des pilotes scientifiques et du Secrétariat Technique PAMM, Ifremer, AFB)
- Révision des objectifs environnementaux (Appui DEB, AFB)
- Retour PDS (pilotage national)
- Retour PDM (pilotage national et local)

Les révisions des différents éléments pour 2018 seront réalisées avec une démarche plus intégrative des cinq éléments du PAMM pour le 2nd cycle (approche DPSIR (Drivers->Pression->State->Impact->Response) ; plus SMART ((Spécifiques/Mesurables/Ambitieux/Réalistes/Temporalisés) pour la définition des OE et du BEE avec indicateurs

La DCSMM et la DCEM (directive cadre planification espace maritime) constituent la Politique Maritime Intégrée (PMI) de l'UE

Fusion du PAMM dans le Document Stratégique de Façade (DSF) prévue => Question importante de mise en cohérence de ces éléments ayant des conséquences notables en termes d'organisation et de calendriers.

**PAMM**

- ➔ Utilisation des eaux marines et état des eaux et des pressions prévues pour sept 2017
- ➔ Cout de la dégradation qui viendra compléter l'évaluation des eaux marines, prévue pour décembre 2017
- ➔ Définition des OE qui constitueront l'état des lieux de l'existant (intégration des éléments) pour mai 2018

**DSF**

- ➔ L'état des lieux par enjeu sectoriel et le croisement des enjeux par vison de façade
- ➔ Puis définition des Objectifs stratégiques (avec intégration des objectifs environnementaux) et planification spatiale pour juin 2018

Les éléments seront transmis pour juin 2018, mais sachant qu'il y aura une relecture de la CE, l'adoption prévue pour juillet 2018 devrait être décalée en 2019. Les programmes de surveillance et de mesures devraient intégrer les parties modalités d'évaluation du DSF et le plan d'action DSF respectivement en 2020 et 2021.

**Présentation du programme Habitats benthiques déclinée en 15 sous-programmes (Karine DEDIEU)**

- à l'état du milieu
- aux pressions et impacts
- aux activités sources de pressions physiques sur les fonds marins

Les sous-programmes du Programme Habitat comptabilisent des dispositifs de suivis : 14 suivis existants, 10 à adapter aux enjeux DCSMM, 3 à créer

Liens et articulations entre les réseaux de suivis nationaux et les suivis dans les AMP :

- A l'échelle de la DCSMM, l'approche est globale et permet aux gestionnaires d'AMP de resituer leur AMP à l'échelle de la SRM, de comparer le suivi de l'état des habitats de son AMP constaté au sein du réseau de suivi habitat national => pour mieux contextualiser l'AMP
- À l'échelle locale d'une AMP, les suivis locaux permettent de contribuer à l'évaluation de la DCSMM et d'affiner l'interprétation de l'évaluation des habitats
- Concernant les protocoles et indicateurs de suivis, définis à l'échelle SRM, ils sont standardisés ; à l'échelle de l'AMP, les protocoles sont adaptés à l'échelle du site par rapport aux finalités de gestion et doivent s'assurer d'une interopérabilité avec les protocoles des réseaux de suivis nationaux
- La mise en place du réseau de suivi national DCSMM permet d'assurer un suivi harmonisé et homogène sur le territoire national ; et les réseaux locaux, de répondre aux besoins spécifiques

En 2017, le réseau de suivi habitats monte en puissance.

La majorité des protocoles sont basés sur le réseau DCE –benthos pour les suivis stationnels ; d'autres suivis sont préconisés ou à l'étude pour répondre davantage aux enjeux de la DCSMM (ex. maërl au PNMI, récifs d'hermelles Life PAPL,...)

Illustration du suivi des habitats intertidaux de substrat meuble et de la concordance recherchée :

- un suivi DCSMM basé sur le protocole DCE, validé par les experts pour une évaluation à large échelle
- un suivi existant dans les AMP issu du protocole RNF de l'observatoire « patrimoine Naturel Littoral », adapté aux gestionnaires et qui a pu intégrer le suivi DCSMM étant compatible aux protocoles DCE-DCSMM

La contribution se fait dans les deux sens :

- Pour la réalisation des suivis habitats dans les AMP, l'AFB peut être utile au gestionnaire pour la mise à disposition des infos et données ; faire le relais auprès des pilotes scientifiques de la DCSMM ; et apporter un appui technique et un accompagnement des gestionnaires
- Les suivis locaux des gestionnaires permettront d'alimenter les programmes des pilotes scientifiques ; de faire le relais auprès des pilotes scientifiques pour utiliser le réseau complémentaire des AMP, contextualiser le suivi national ; avoir une image exhaustive des dispositifs de suivis mis en place à l'échelle de la façade dans les AMP.

**Les suivis oiseaux dans les AMP et le programme de surveillance Oiseaux décliné en 5 sous-programmes (Aurélie BLANCK)**

En quoi les Suivis locaux apportent et contribuent au PdS de la DCSMM ?

- Exemple 1 du suivi des limicoles côtiers dans le cadre de l'Observatoire « Patrimoine naturel Littoral » (RNF)

26 sites de suivis en Manche et 27 en GDG (dans les Réserves Naturelles et les sites N2000)

Suivi qui a été identifié et recommandé dans le cadre du PDS comme dispositif de suivi à pérenniser avec quelques modifications à apporter :

- étendre la couverture spatiale
- identification des zones fonctionnelles
- données sur le régime alimentaire

L'évaluation du BEE se base sur des critères d'abondance, de biomasse des populations pour la révision de la décision du BEE de 2012 => Indicateur proposé : taux de croissance des populations de limicoles côtiers.

→ Le suivi limicole côtier va permettre d'alimenter les indicateurs pour la révision du BEE et donc contribue à la DCSMM

- Exemple 2 du suivi des colonies d'oiseaux marins nicheurs

Le recensement décennal demandé au niveau national ainsi que des recensements intermédiaires (effectifs et production) sont réalisés dans le cadre de la gestion, des observatoires, LIFE Envol, OROM....

→ Alimentent le PdS et sont utilisés pour l'évaluation du BEE (critères renseignés ; indicateurs proposés : abondance des nicheurs, succès reproducteur (=indicateurs OSPAR))

Pour améliorer l'évaluation de ce programme et l'optimiser, le suivi décennal des colonies doit être complété par des données intermédiaires et pour les colonies suivies annuellement, il s'agira d'évaluer la pertinence d'un suivi annuel pour chaque espèce ;

→ L'effort d'échantillonnage est à renforcer pour répondre au mieux à l'évaluation du BEE et nécessite la mise en place d'une stratégie d'échantillonnage des oiseaux marins nicheurs (étude AFB/GISOM/CEFE, 2017-2019) de suivi pour définir les colonies à suivre et sur quel pas de temps

### Les 5 sous-programmes du PDS mammifères marins (Benjamin GUICHARD)

Quelle contribution des AMP au PdS mammifères marins ?

- Pour les populations côtières : suivi des dauphins côtiers (GECC, PNMI, et Al Lark)
- Suivi des colonies de phoques : CMNF, Picardie nature, baie des Veys (RNN de Beauguillot), baie du Mont st Michel, Sept îles, Iroise
- Echouages des mammifères marins : RNE (correspondants du RNE dans les AMP)
- Interactions avec les activités humaines (INPECMAM) et éco-phoques,

Apport du programme de surveillance des mammifères marins aux gestionnaires ?

- Pérennisation des suivis (SP1 et 2)
- Connaissances de la responsabilité des sites pour les différentes espèces (données SAMM et Megascopie)
- Connaissances des origines des échouages : dérive inverse, amélioration du diagnostic des causes de mortalité
- Des projets pour répondre aux interactions avec les activités humaines (suivis EMR, OBS MER et RNE, projet PEACAD)

### Le PDS Déchets marins (Sophie BEAUVAIS)

Les 6 sous-programmes répondent à la fois à la pression exercée et à l'impact sur la faune (ingestion), mais rien sur les habitats (cas de la laisse de mer enchevêtrée), l'emmêlement/étranglement

Données récoltées en mer par les campagnes halieutiques, les campagnes de suivis aériens, et en collaboration avec les pêcheurs

Dans son premier cycle, pas de suivi déchets marins sur les habitats (cas de la laisse de mer enchevêtrée), ni de l'emmêlement ou de l'étranglement des espèces (en cours d'étude).

Quelle contribution des AMP pour le suivi DCSMM ?

- Suivis menés par les gestionnaires d'AMP : PNMI, RN ST Brieuc, Port Cros, PNMGL
- Suivis menés par des associations, SCIC (société civiles d'intérêt collective),...

Pour contribuer au réseau national de la DCSMM, il faut utiliser le protocole OSPAR/DCSMM, et transmettre les données au CEDRE qui produit les analyses et l'évaluation (conseils, validation, protocoles et centralisation des données, Quadrige)

Pour les microparticules, travaille en collaboration avec le CEDRE (convention de partenariat) pour développer un protocole de suivi.

Les suivis des macro-micros déchets via les campagnes halieutiques de l'IFREMER pourraient être utiles aux gestionnaires d'AMP.

### Articulation des PdS et AMPs (Isabelle GAILLARD-ROCHER)

Constat de fortes synergies parmi les 15 programmes thématiques liés aux descripteurs ; notamment le D7 Changement hydrographique car de nature physico-chimique et non biologique

Le lien avec les gestionnaires d'AMP de toutes ces thématiques traduit aussi de fortes synergies qui pourraient être renforcées aux cycles suivants.

Le PDS permet de renseigner l'évaluation de l'état du milieu et le BEE grâce aux indicateurs développés dans la DCSMM (protocoles harmonisés).

Les suivis DCSMM sont pour beaucoup d'ores et déjà mise en place dans les AMP.

⇒ environ 200 dispositifs de suivis existants, à adapter, ou à créer avec 90 opérateurs (gestionnaires AMP, institutionnels, associations, ...)

Questions de financement :

Le coût du PDS est estimé à 60 millions d'euros/an, dont la plupart sont déjà mises en place (48 M€/an) (le D7 coûte particulièrement cher sur les conditions hydro et les appareils IFREMER nécessaires) et 12 M€/an pour faire évoluer et développer de nouveaux suivis notamment au large sur les ENI, bruit, poissons/céphalopodes...

Pour les suivis existants, le montage est maintenu mais une contribution DCSMM est nécessaire pour pérenniser ces suivis.

Concernant les suivis à adapter ou la création de nouveaux de suivis, des fonds sont recherchés : financement DCSMM et financement DEB, AFB, FEAMP art 80...)

En raison de ces difficultés, les financements des suivis adaptés /ou à créer sont attribués en priorité pour :

- les suivis qui permettent d'alimenter les indicateurs opérationnels (c'est là-dessus que l'évaluation de l'état du milieu sera fait)
- au développement méthodologique pour une surveillance opérationnelle au 1<sup>er</sup> cycle
- aux développements méthodologiques pour une surveillance opérationnelle aux cycles ultérieurs

### Questions :

- Ce plan est très ambitieux, comment cela se passe dans les autres Etats membres ? Ne sommes nous pas allés trop loin dans les objectifs fixés notamment au regard des financements disponibles ?

⇒ l'UE pousse à favoriser les travaux communs entre Etats membres, donc on se dirige vers une convergence des PAMM entre pays membres.

- N'y a-t-il pas eu une sous estimation des coûts en raison de l'évolution du milieu, une fois que le travail de standardisation des protocoles sera terminé, le milieu aura changé et le protocole ne sera plus adapté. Quid des capacités à les mettre en œuvre, car cela risque de générer des surcoûts (ex. des esp fourrages ? plancton,..) ; il faudrait plus d'humilité par rapport aux manques de connaissance vis-à-vis du milieu marin.
  - ⇒ C'est pour ça que le cycle de la DCSMM dure 6 ans afin de s'adapter à la variabilité du milieu ; il y a eu une décision relative au BEE, qui représente le cadre apporté par les pilotes scientifiques, c'est en effet un programme ambitieux mais qui donne déjà des résultats intéressants. Il sera possible de demander des dérogations à l'UE avec justification adéquate (manque de financement, évolution du milieu...). Il faut y voir également un travail collectif sur le long terme.
- Est ce que le PDS Habitats a un financement assuré ?
  - ⇒ Les Agences de l'eau sont impliquées via la DCE, donc les suivis sont assurés pour : Poissons/céphalopodes, contamination, questions sanitaires. Néanmoins il n'y a pas encore de réponse sur les habitats benthiques (discussions en cours entre ministère AFB et AE). Une décision est prévue avant le XIème programme des AE.
- Sachant que le suivi REBENT n'est pas encore financé...
  - ⇒ Ces suivis sont inclus dans les discussions avec les pilotes scientifiques, la question est traitée mais pas encore calée. Potentiellement, certains suivis du REBENT pourraient être pérennisés dans le cadre de la DCSMM.
- Le 1<sup>er</sup> programme de surveillance nous a appris qu'il y avait des lacunes de connaissance, certes le PAMM est ambitieux mais finalement les mesures de suivis existaient déjà pour la plupart, donc l'objectif ici est aussi de mettre de la cohérence dans ce qui existe (stratégie d'échantillonnage, comparabilité)

#### Présentations :

- 2017-TR-ATL-MMN\_DCSMM1\_6.pdf;

contacts: [muriel.chevrier@afbiodiversite.fr](mailto:muriel.chevrier@afbiodiversite.fr); [karine.dedieu@afbiodiversite.fr](mailto:karine.dedieu@afbiodiversite.fr); [aurelie.blanck@afbiodiversite.fr](mailto:aurelie.blanck@afbiodiversite.fr); [benjamin.quichard@afbiodiversite.fr](mailto:benjamin.quichard@afbiodiversite.fr); [sophie.beauvais@afbiodiversite.fr](mailto:sophie.beauvais@afbiodiversite.fr); [isabelle.qailhard-rocher@afbiodiversite.fr](mailto:isabelle.qailhard-rocher@afbiodiversite.fr)

### Observatoire du patrimoine naturel littoral (Emilie LE LUHERNE, Cécile BON)

#### ✓ Vers un protocole national de surveillance scientifique des "fonctions écologiques des prés salés pour l'ichtyofaune"

##### Observatoire « patrimoine naturel Littoral » (Emmanuel CAILLOT)

Un protocole de suivi sur l'ichtyofaune est développé. Les discussions sont issues du séminaire pré-salé et de l'émergence d'un GT pour définir les questions de gestion et les protocoles à utiliser.

- Prés salés : écotones littoraux rares : <1 % des habitats à l'échelle mondiale
- Fonctionnalités des prés-salés : nourriceries, refuge ou alimentation des poissons
- Modification des fonctions écologiques par les usages de l'homme (agriculture et élevage...)

On cherche à mieux connaître :

- Les fonctions écologiques des sites pour l'ichtyofaune,
- Les correspondances typologiques d'habitat et les assemblages ichtyologiques,
- Analyser les effets des différents usages anthropiques

#### Questions :

- Est-il prévu une grille de lecture de l'indicateur ?
  - ⇒ Pour l'instant, on travaille à l'amélioration du protocole plus que sur l'indicateur. On est en lien avec les pilotes DCSMM pour ce développement d'indicateur.
- Quelle sera la part du gestionnaire ? Qui fournit le matériel ?
  - ⇒ Les RNN Saint Brieuc et baie de l'aiguillon précisent que cela se fait sur leur budget. Les universités de Brest et La Rochelle aident et apportent leurs compétences pour l'identification des espèces.
  - ⇒ En Normandie, il y a aussi des financements de l'AE, l'AFB, les Suivis Port 2000. Il y a plusieurs cas de figure.

#### Présentation :

2017-TR-ATL-MMN\_RNF-PRE-SALE.pdf ; contact : [Emmanuel.CAILLOT-rnf@espaces-naturels.fr](mailto:Emmanuel.CAILLOT-rnf@espaces-naturels.fr)

#### ✓ Développement d'indicateurs "limicoles côtiers", état d'avancement et perspectives

90 sites participent à l'établissement de l'indicateur depuis 2000. L'objectif de l'indicateur est de répondre à la question suivante : « Quelle est la tendance d'état des populations de limicoles sur mon site fonctionnel par rapport aux autres sites fonctionnels et à d'autres échelles géographiques ? »

3 espèces faisaient l'objet de l'indicateur jusqu'à 2016, depuis 9 nouveaux taxons viennent s'ajouter : Grand gravelot ; Pluvier argenté ; Bécasseau maubèche ; Bécasseau sanderling ; Barge à queue noire ; Barge rousse ; Courlis cendré ; Chevalier gambette ; Tournepierre à collier. L'indicateur est actuellement développé pour la période hivernale (comptage du Wetland international au 15/01) mais vise à se développer sur d'autres mois de l'année.

Sur quelques sites, les zones d'alimentations seront également étudiées en lien avec l'analyse du benthos et les interactions avec les activités.

#### Questions :

- Quelles sont les perspectives ?
  - ⇒ On souhaiterait le développer pour d'autres espèces et communautés d'espèces (mais cela est pour l'instant très compliqué et nécessite la définition de guildes biologiques). On envisage également de le développer pour les autres mois de l'année : (effectifs maximaux observés par mois).
- Comment se passe le rapportage auprès de la DCSMM
  - ⇒ Ce sera transmis au pilote. Tout reste à définir. Pour ce rapportage une adaptation du modèle est nécessaire.
- Où seront les sites d'étude pour les zones d'alimentation ?
  - ⇒ Sites normands via un dépôt de dossier auprès de l'AESN dans le cadre de l'appel à projet pour la biodiversité, et selon la même méthode que RNN Saint Brieuc.
- Cet indicateur a-t-il la capacité d'intégrer des changements brusques ?
  - ⇒ Non.
- Quel est alors l'utilité pour la gestion ?

- ⇒ L'indicateur renseigne sur la variabilité présente au sein du site, et au regard des autres sites (large échelle spatio-temporelle). Le gestionnaire peut agir sur un incident brusque mais ce qui importe, c'est de percevoir le décrochement progressif, que le gestionnaire ne peut pas voir.

**Présentation :**

2017-TR-ATL-MMN\_limicolesRNF.pdf ; contact : [Emmanuel.CAILLOT-rnf@espaces-naturels.fr](mailto:Emmanuel.CAILLOT-rnf@espaces-naturels.fr); [cecile.bon-rnf@espaces-naturels.fr](mailto:cecile.bon-rnf@espaces-naturels.fr)

## Oiseaux marins (Sonia CARRIER) : Observatoire des oiseaux marins et côtiers : objectifs et utilisation

Développement d'une BDD et d'une page web. Réunions des groupes ornithologiques avec l'AAMP pour lister les suivis standardisés. Besoin de partage de données d'observation, de protocoles avec des ONG, des scientifiques, mais également en réponse aux directives européennes. Projet débuté sur la façade MMN qui tend à se nationaliser.  
Site : <http://www.oiseaux-marins.org>

**Présentations :**

2017-TR-ATL-MMN\_BDoiseaux.pdf ; contact : [sonia.carrier@afbiodiversite.fr](mailto:sonia.carrier@afbiodiversite.fr)

## Jeudi 8 juin 2017

### Séance en plénière

## L'entretien des plages : évaluation des actions mises en œuvre à Belle-Ile en mer (Julien FROGER)

**Questions :**

- Qui finance ?
  - ⇒ Contrats Etat/DREAL pour 2017 dans l'attente du FEAMP. (La DREAL Bretagne précise que ce type d'actions pourrait effectivement être financé par le FEAMP mais qu'en raison du retard sur ce fonds européen, la DREAL a reçu des crédits exceptionnels sur contrats N2000 en 2017.

**Remarques :**

- La même approche est développée dans le nord de la France : suivi de la laisse de mer et du devenir de la dune après un ramassage mécanique ou manuel lié au suivi des invertébrés et limicoles associés.
- Le PdS Déchets de la DCSMM a besoin de 10 sites par façade pour ramassage de déchets ; ce quota est quasi atteint sur MMN et MED, mais on recherche des gestionnaires en ATL

**Présentations :**

2017-TR-ATL-MMN\_Belle-ile.pdf ; contact : [julien.froger@ccbi.fr](mailto:julien.froger@ccbi.fr)

## Police et Surveillance : plan de façade, où en est-on ? (Laure DUPECHAUD)

2 instructions du gouvernement 13/03/15 et 04/11/16

Objectif de mutualisation des moyens de police et d'une meilleure prise en compte des besoins de contrôle et de surveillance des activités pour la protection de l'environnement marin

Enjeux identifiés : émergence des difficultés rencontrées, priorisation des besoins, formation aux enjeux environnementaux

- ⇒ Remontée des besoins par les gestionnaires via l'AFB en fin d'année
- ⇒ Remontée des besoins des administrations sur les autorisations administratives
- ⇒ Intégration dans les plans de façade
- ⇒ Déclinaison départementale du plan de façade en (MISEN ou CODOP)
- ⇒ Rapportage au CACEM (centre d'appui au contrôle de l'environnement marin)
- ⇒ Formation des agents de contrôle

**Questions :**

- Qui organise les formations ?
  - ⇒ Des formations sont mises en place par l'ENSAM (Ecole nationale de la sécurité et administration en mer). En plus des journées d'échange à l'initiative des DIRM avec appui DDTM (développement d'une culture environnement marin) peuvent être mises en œuvre ;
- A quel moment y a-t-il un retour auprès des gestionnaires ?
  - ⇒ Si une action de police est mise en œuvre sur une AMP, le gestionnaire devrait être prévenu. De plus, un rapportage par façade est prévu dont le format est en cours de réflexion.
- Quel est le rôle des agents de contrôle ex-ONEMA ?
  - ⇒ C'est au moment où le plan de contrôle est transmis du niveau inter-régional au niveau départemental. L'ex ONEMA est historiquement présent dans les instances départementales où sont décidés les plans de contrôles (MISEN ou CODOP). L'Antenne doit s'assurer que les enjeux marins sont bien pris en compte à ce niveau là.

**Présentations :**

2017-TR-ATL-MMN\_surveillance ; [laure.dupechaud@afbiodiversite.fr](mailto:laure.dupechaud@afbiodiversite.fr)

## Life Pêche à pied de loisir : (Gaelle AMICE, Sophie BEAUVAIS)

- ✓ Bilan et perspective du projet national
- ✓ Base de données Estamp : pour partager les résultats

Les résultats des études SHS sont intégrés à ce bilan, et des éléments sur la mise en place du réseau seront présentés. La PAPL est l'activité de loisir la plus pratiquée sur l'estran ; il faut la structurer => actions de gouvernance

Objectif annoncé : accompagner les pêcheurs à pied pour préserver leur activité de pêche dans le respect des estrans.

Bilan en terme de :

- RH : + de 500 bénévoles, 44 structures conventionnées impliquées
- Beaucoup de livrables

- Objectifs de gouvernance, de diagnostic, de sensibilisation et de gestion

2 types de comités de concertation, comités scientifiques et techniques, groupes de travail

Différents niveaux d'interaction : pêcheurs / équipe terrain, représentation des équipes terrain aux comités

Pb : les gens se sont de moins en moins mobilisés sur les réunions locales alors que la participation aux réunions nationales a augmenté

Conclusions : mettre en place une relation de confiance, ne pas écarter la confrontation (car instructive et nécessaire), besoin de temps

On a créé des gouvernances liées au vécu des animateurs et aux caractéristiques des différents sites, donc basées sur des modèles différents. Mais l'essentiel est de faire participer

- Diagnostics :

Protocoles champs de blocs : existe sur roches granitiques, mais à adapter aux roches calcaires au sud de la Loire.

Suivis coques et palourdes : pas forcément de liens entre pression et état de l'habitat.

L'intégration des données dans ESTAMP permettra peut être d'établir des relations plus certaines entre pression et effet.

Les maquettes des panneaux seront accessibles en ligne à partir de fin 2017 : en téléchargement libre sous réserve de l'acceptation des conditions d'utilisation.

Un site internet va être mis en ligne (au cours de l'été 2017) pour 5 ans minimum, avec un onglet 'pêcheurs', un 'gestionnaires' et un sur le LIFE

- Gestion

Production de fiches actions

Plans d'action pour répondre aux besoins du territoire

- Suite du Life : un réseau national pour une PAPR durable : réseau Littorea
- Acteurs

Vivarmor Nature est le référent au nord de la Loire ; CPIE Marennnes-Oléron au sud

⇒ Une demande d'accompagnement a été faite à la fondation de France

En ce moment des projets sont en cours de montage et basés sur le regroupement de structures à l'échelle régionale

- Mesure 308 du PAMM MEMN

En vue de pérenniser les initiatives existantes sur la PAPL (Life et hors-Life)

Centrée sur suivi des activités à l'échelle SRM MMN

Pilote : DIRM MEMN

Aides techniques de l'AFB, de Vivarmor et Iodde

Recrutement d'un coordinateur pour animer cette mesure, basé au sein d'une structure locale : mobiliser les acteurs locaux et les former aux méthodes standardisées et au remplissage de la BDD, mobiliser les acteurs locaux des zones orphelines de l'observatoire, connaissance de la réglementation et des aspects sanitaires

- BDD ESTAMP

Mise en ligne en été 2017 : accompagnement à la saisie, bancarisation et consultation de données

Besoin de créer une BDD pour bancariser données du Life+PAPL et hors Life (PNMI, évolutions pour l'avenir)

Associer données usages / SHS et données écologiques

Samuel MERMET est l'administrateur de la BDD ;

Les données bancarisées (et validées) seront extractibles par tout public car ce sont des données environnementales

BDD opérationnelle dès rentrée 2017

Elle rassemblera les données de la Mesure PAMM MEMN + autres évolutions possibles

#### Questions :

- C. AULERT : BDD estamp centralise données habitats estrans et PAPL. Il faudrait que les PNM l'utilisent et produisent de la donnée estran.  
⇒ C'est ouvert à tous les suivis habitats, espèces et usages de la zone intertidale par les gestionnaires. Mais elle ne se substitue pas forcément à d'autres BDD telles que Quadrigé
- M. Ledard : comment fait-on quand un habitat (herbier de zostères) est bancarisé dans différentes BDD ? Ce ne sont pas les mêmes protocoles ?  
⇒ Oui cela dépendra du type de protocole : on orientera vers Quadrigé (si protocole DCE) ou ESTAMP (si protocole en lien avec PAPL)
- C. Aulert : la question va se poser vis-à-vis de RNF qui va bancariser vers SERENA  
⇒ Oui, mais si c'est dans le cadre de la DCSMM, ce sera orienté vers Quadrigé ; Serena n'est pas encore une BDD ouverte. Le Système d'information du milieu marin (SIMM) est en cours de développement : une réflexion est en cours sur la bancarisation de toutes les données milieu marin

#### Parole aux gestionnaires : zapping des AMP

- ✓ ZPS/ZCS Bancs des Flandres
- ✓ ZPS Cap Gris Nez
- ✓ ZSC Récifs Gris-Nez Blanc-Nez
- ✓ ZSC Ridens et dunes hydrauliques du Pas-de-Calais
- ✓ RNN Estuaire de Seine
- ✓ ZPS Falaise du Bessin occidental
- ✓ ZPS/ZSC Baie de Seine occidentale

- ✓ ZSC Récifs et marais-arrières littoraux de cap Lévi à la pointe de Saire
- ✓ RNN Saint-Brieuc
- ✓ N2000 Baie de Morlaix
- ✓ N2000 Bretagne Nord (Côte de granit rose-Sept-Iles (site Natura 2000 et RNN), Abers, Penmarc'h-Glénan-Trévignon)
- ✓ Parc naturel marin d'Iroise,
- ✓ ZSC « Ile de Groix »
- ✓ ZSC Golfe du Morbihan, Côte ouest de Rhuys
- ✓ Marais salants de Guérande et du Mès & Marais breton
- ✓ Estuaire Loire externe
- ✓ Plateau rocheux de l'île d'Yeu
- ✓ RNN Baie de l'Aiguillon
- ✓ Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis
- ✓ Hourtin-Carcans
- ✓ Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon

#### Vendredi 1<sup>er</sup> juillet 2015 (matinée)

##### **Atelier 1 : Aires marines éducatives** (François Morisseau, AFB)

Identification des atouts, risques, contraintes et opportunités pour la mise en place d'une aire marine éducative (AME) dans une AMP.

Animateur : François MORISSEAU

Co-animateurs : Sophie PONCET, Gwenola DE ROTON, Antonin HUBERT

Présentation des AME : l'origine de leur création, la dynamique en métropole et OM

Objectif : adopter une réflexion citoyenne, améliorer la connaissance sur le milieu marin pour les scolaires

Portage par un trinôme : Enseignant, scientifique/structure animatrice, élus/acteurs

Grandes étapes de la mise en place d'une AME :

- Réunion de cadrage avec les acteurs concernés
- Mise en place du conseil des enfants pour la mer
- Etat des lieux du site avec les élèves (oct.)
- Acquisition de connaissances

Mise en place d'un label AME = reconnaissance de qualité

Appel à AME pour 2017/18 suite à la réception d'un grand nombre de candidatures spontanées :

Dépôt des candidatures jusqu'au 23 juin

#### 2 questions dans l'atelier :

- Mieux comprendre les MOFF (Menaces – Opportunités – Forces – Faiblesses) de la mise en place d'une AME sur une AMP (1h)
- Comprendre de quelle manière le gestionnaire peut prendre part à ce dispositif (carrousel de 50min)

Q1 : Quelles AME ont été mises en place aux îles Marquise ?

=> C'étaient de petites baies. En Baie de Somme, c'était une partie de plage de l'ordre d'un hectare

Q2 : Est ce que le gestionnaire délègue la gestion de la zone à l'AME ?

=> C'est l'objet des ateliers d'y réfléchir, mais l'AME n'a pas de valeur juridique, donc le gestionnaire garde son rôle sur l'ensemble de son site. Mais il faut voir comment il prend part à l'AME

Q3 : Quels retours d'expériences des 8 AME mises en place en 2016 ?

=> C'est un retour d'expériences un peu court car ça a démarré tardivement, alors toutes les actions n'ont pu être mises en œuvre. Mais certaines actions gagnent une force et en moyens humains grâce à l'AME

Q4 : Qui a postulé en 2016 ?

=> Certaines écoles étaient pré-identifiées via leur lien avec la 1<sup>ère</sup> AME. Les autres enseignants ont répondu à l'appel du rectorat, mais ce sont souvent des enseignants très instruits sur le milieu marin. Dans la 1<sup>ère</sup> AME, c'était à l'initiative des enfants

Q5 : Quelle est l'évaluation prévue dans ce programme ?

=> Il y a des grilles d'analyse développées par le ministère de l'éducation pour répondre à la plus value pédagogique

Q6 : Est ce que tous les enfants ont participé, ou seulement les plus motivés ?

=> C'est la classe entière qui travaille sur le sujet, on ne sélectionne pas les élèves. Parfois c'est toute l'école ; c'est plus dangereux en termes de pérennité si c'est un seul enseignant qui est intéressé

Q7 : Sur la mise en œuvre, comment épauler les AME, écoles ?

=> Le Ministère ne veut pas mettre d'argent dans ce projet. Dans l'appel à projet, on n'a pas proposé de financer ces AME car on ne veut pas développer une dynamique de court terme basée sur un financement ponctuel. On veut monter des dispositifs locaux avec financements de la part de la Région, des collectivités ... on va épauler les écoles dans ce sens

Q8 : Ca va être compliqué de trouver des enseignants qui vont s'impliquer sur le long terme. Il serait peut être plus pertinent de labelliser un centre (école de voile, ...) avec une AME associée qu'ils vont gérer au travers des écoles et groupes qu'ils recevront.

=> Ça fait partie des réflexions actuelles car des classes de mer nous ont contacté. Mais on essaie d'abord de créer un projet éducatif avec des enseignants, avec la possibilité pour les enfants de voir l'évolution d'une zone

=> On pourrait faire des mix entre la formule AME école et celle des écoles de mer : liens à développer

=> Ce qui est novateur est l'appropriation d'un territoire, car ils viennent sur un territoire plus circonscrit, qu'ils vont gérer. Ça a une utilité pour la gestion (apports de connaissances utilisées sur l'AMP), ça les responsabilise

=> Sur EPMO, les élèves sont intervenus dans le conseil de gestion ; des liens sont créés avec des organes de gouvernance

Q9 : Est ce qu'on cible aussi les collèges ? => Oui c'était pertinent dès lors qu'il y avait des EPI prévus dans le programme scolaire en cours. Mais il va y avoir une révision des programmes et ces EPIS vont être supprimés. Mais c'est sûr que la poursuite au collège permettrait de développer de vraies réflexions plus scientifiques, et moins sensorielles qu'au primaire

### 1/ Quelles sont les Menaces – Opportunités – Forces \* - Faiblesses d'une AME sur une AMP ?

#### – MENACES :

Risque qu'une AME peut occasionner sur une AMP :

Que font les enfants sur une AME ? => Ils font un diagnostic et ils identifient les risques

⇒ Sur le problème des déchets ils ont mis des panneaux sur la plage pour informer du problème

- Risque de contradiction entre les messages portés par une AME et ceux de l'AMP
- Risque qu'une AME en trop bon état ne génère aucune possibilité d'action pour les élèves : installer des AME en priorité en dehors des AMP, ce serait un dispositif complémentaire  
En Corse, l'AME a été placée dans la Réserve, mais ils réfléchissent à la bouger car la zone est trop gérée et il y a peu de possibilités
- Risque de ne pouvoir mettre en application les propositions des élèves faute de financements prévus et de contacts avec le gestionnaire
- Risque pour le gestionnaire d'être dépassé par les propositions d'une AME faute de temps dédié et de ne pouvoir suivre
- Risque d'utilisation des enfants pour défendre des opinions, idées n'ayant pas de vocation environnementale : faire attention aux partenaires de l'AME
- Risque pour un gestionnaire de ne pas savoir qu'une AME se développe sur un territoire : dans la charte, il y a obligation de prévenir le gestionnaire et de travailler avec lui
- Risque que l'AME ne puissent pas vraiment développer des actions de gestion : ne pas leur laisser penser qu'ils vont pouvoir vraiment agir sur le site, afin qu'ils ne soient pas déçus
- Risque de durabilité de l'AME : risque pour l'AMP de se baser sur des indicateurs complétés par l'AME : pas forcément durable dans le temps
  - ⇒ Développer des AME avec l'école entière plutôt que par l'enseignant, imposer un engagement de l'école dans le temps pour garantir la durabilité ?
  - ⇒ Risque associé d'imposer à certains enseignants ce projet et qu'il porte à reculons l'AME
  - ⇒ Inclure une responsabilité du gestionnaire de s'impliquer dans la durabilité de l'AME et d'œuvrer auprès de l'école en ce sens
- Appui non garanti des communes aux AME
- Risque de choisir un site trop éloigné de l'école : il faut qu'il y ait un attachement émotionnel au territoire et que ce site soit régulièrement fréquenté par les enfants : en tant que gestionnaire, ne pas trop orienter vers un site plutôt qu'un autre, ne pas instrumentaliser l'AME
- Éviter les zones avec trop d'enjeux (habitats particuliers) car ça peut impliquer une menace pour la gestion si les messages ne sont pas raccords
- Intensifier la fréquentation d'un territoire fragile (herbier de zostère) => nécessité d'une réflexion en amont avec le gestionnaire, le référent scientifique pour que l'AME ne porte pas préjudice aux enjeux de l'AMP ; obligation d'accompagnement par le gestionnaire
  - ⇒ Il faut que le projet soit partagé avec l'AMP : informée en amont, intégrée dans la réflexion et le montage
- Quelle priorité entre AME et autres initiatives (les p'tits mousses) car le gestionnaire n'aura pas assez de temps pour tout suivre

#### – OPPORTUNITÉS

- Opportunité de développer des actions de SHS plutôt que scientifiques car c'est un maillon supplémentaire
- Développer de nouvelles AMP si l'AME marche vraiment bien
- Bénéficier d'une main d'œuvre « gratuite » : mise en œuvre de protocoles simples
- Communication sur les actions en faveur du milieu marin
- Outil « clé en main » de sensibilisation : opérationnel
- Intégrer des territoires non gérés, communs ou ne bénéficiant pas d'actions de gestion consacrées : mise en valeur de la biodiversité ordinaire, services rendus
- Faire comprendre le rôle du gestionnaire
- Sensibiliser au changement climatique, aux fluctuations saisonnières

#### – FORCES

- Opportunité d'aborder des sujets difficiles de la société avec les enfants par le biais des AMP
- Opportunité d'avoir des liens plus forts avec le territoire : être au courant des événements locaux par le biais des enfants, de leurs parents et de leurs écoutes locales
- Porter un message / regard innovant par le biais des enfants
- Intérêt sur des territoires délimités comme les îles car ça peut aider et généraliser les actions à un plus grand territoire : essaimer
- Médiatisation des actions de gestion, de la préservation du milieu marin
- Sensibilisation à la biodiversité ordinaire
- Bénéficier d'un lien plus fort avec le territoire et avec les acteurs : ambassadeurs, relais
- Appropriation d'un territoire et de l'outil AMP
- Liberté de parole car pas contraints par le jeu d'acteurs
- Toucher un public généralement pas concerné par les actions de gestion classiques
- Lien intergénérationnel

#### – FAIBLESSES :

- Comment des classes de cycle 3 (CM1-CM2-6<sup>e</sup>) vont défendre des idées de gestion ?
- Question des moyens financiers
- Sites subtidiaux marins : non accessibles
- Proximité nécessaire de l'école

### 2/ Comment le gestionnaire va-t-il s'impliquer dans l'AME ?

- Problème de moyens financiers pour développer les mesures de gestion proposées par les enfants : faut-il passer les propositions des AME en COPIL pour trouver les financements ? ou demander des financements aux communes ?
  - ⇒ Cela prouve la nécessité d'associer le gestionnaire de l'AMP à l'AME pour bien cadrer cette partie
- Diagnostic initial : quels indicateurs à minima ? comment les élèves peuvent-ils participer à renseigner les indicateurs ?

- ⇒ Un état des lieux doit être mis en œuvre par les élèves et en parallèle on prévoit que le gestionnaire va organiser la réalisation d'un état de référence par des scientifiques.
- ⇒ Double état des lieux
- Difficulté d'avoir des points d'observation déjà suivis sur un si petit territoire
  - ⇒ mettre en œuvre un suivi ad hoc ou faire en sorte que les enfants intègrent la démarche scientifique=> permettrait de former aussi l'enseignant et les élèves à une démarche scientifique
  - ⇒ Attention car tout le monde n'est pas sur ce modèle ; certains seront plus sur des modèles sensoriels
- Organiser la rencontre des élèves avec les acteurs du territoire, scientifiques, gestionnaires ...
- Quel cheminement pour guider la réalisation de cet état des lieux ?
- Choix à faire sur les enjeux à suivre : guider vers des protocoles pouvant être pérennisés au-delà de l'AME
- Effet réel mesurable sur le milieu ? ou faire appel aux SHS
- Fixer un niveau d'exigence aux AME ?
  - ⇒ On ne peut pas demander aux enfants de faire un état des lieux selon des modalités scientifiques
  - ⇒ Le projet éducatif doit être aussi porté par les associations du territoire, et pas seulement par le gestionnaire qui n'a pas forcément de feeling avec les enfants
- Travail en collaboration avec Biolit junior pour le développement de protocoles adaptés aux enfants
- Attentes :
  - ⇒ faire évoluer la perception des élèves par rapport à gestion du patrimoine
  - ⇒ Essaimer autour d'eux
- Définir des indicateurs ludiques : les développer en lien avec le gestionnaire pour illustrer en quoi les enfants ont œuvré au protocole
- Ne pas forcément cibler des objectifs environnementaux car ce sera décevant vu que ça prend beaucoup de temps
- Mise en œuvre de l'AME : calendrier

Planifier des actions qui seront visibles sur un cycle pédagogique

Quand mettre des jalons avec le gestionnaire au cours du cycle scolaire ?

- ⇒ Laisser à l'enseignant la possibilité de définir le meilleur moment pour que le gestionnaire intervienne : quand les enfants auront assez intégré les connaissances sur l'estran

Associer les enfants au diagnostic écologique sur le site pour qu'ils découvrent les protocoles et les résultats

Inviter l'AME au COPIL pour qu'ils assistent et partagent leur point de vue ?

- ⇒ difficile car cadre pas très adapté, plutôt inviter des gens du COPIL à assister à un conseil des enfants

Organiser des rencontres ailleurs que dans l'école

Possibilité de les associer à certains protocoles : indicateurs de pression

## **Atelier 2 : Expérimentation de stratégies de gestion de l'espace maritime**

*Animateurs : (Alice Lapijover, Doctorante à l'Université de La Rochelle, Environnement et Sociétés (LIENSs) - Equipe AGILE)*

## **Atelier 3 : Conservation des petits cétacés (Alice Lapijover, Doctorante à l'Université de La Rochelle, Environnement et Sociétés (LIENSs) - Equipe AGILE)**

*Animateurs : (Alice Lapijover, Doctorante à l'Université de La Rochelle, Environnement et Sociétés (LIENSs) - Equipe AGILE)*